

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/02/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

L'an 2015, le 13 Février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune d' Oradour Fanais s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TELMAR ROLAND, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 05/02/2015. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 05/02/2015.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. TELMAR ROLAND, Maire, Mmes : BOULAY Sophie, HURLEY Virginie, LACOUTURE Marie-Rose, POIRIER Josette, MM : COURIVAUD Jean-Bernard, DARDILLAC Didier, DEVAUTOUR David, JAMMET Cyril, PAGNOUX Jean-Paul, SOURY Patrick

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
CONFOLENS
Le : 17/02/2015
Et
Publication ou notification du :

A été nommée secrétaire : Mme Boulay S.

201502005 – Grand Marché Transatlantique-Traités de Libre échange entre l'Union Européenne et le Canada (CETA) et les Etats Unis (TAFTA)

Monseigneur le Maire donne lecture d'un document reçu concernant l'accord de libre échange de la Commission Européennes.

Pour les nombreuses raisons énoncées, le Conseil Municipal d'ORADOUR-FANAIS (16500)

- manifeste son opposition à ces deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation , la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,
- Dénonce également la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics;
- Demande un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation,
- Refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou Européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- Se déclare hors grand marché Transatlantique,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/02/2015
Le Maire
ROLAND TELMAR

